

LETTRE OUVERTE

Elections Présidentielles 2022

Aux candidat-e-s à l'élection présidentielle Française,

En France, aujourd'hui, 240 000 sapeurs pompiers tout statuts confondus (195 000 SPV, 41 000 SPP, 12 400 militaires) assurent près de 4 500 000 interventions par an soit 12 000 par jour.

Cette lettre ouverte a pour objectif d'entamer un dialogue avec vous, soit sous la forme d'une réponse écrite, soit lors d'une rencontre pré-électorale avec un panel représentatif de sapeurs-pompiers professionnels et agent.es des SIS.

Il ne s'agit pas d'une démarche inédite ou nouvelle puisque que nous l'avions déjà réalisée en 2017, mais également lors des élections législatives et départementales.

A chaque échéance électorale, nous interpellons l'ensemble des candidat.es, certains nous répondent, d'autres pas...

De réelles avancées sociales ont eu lieu durant le quinquennat qui se termine. En effet, les sapeurs-pompiers professionnels ont obtenu une augmentation partielle de la prime de feu (confirmant au passage l'adage « *plus tu es près du feu, moins tu touches...* »), puis la suppression de la sur cotisation CNRACL.

De réelles avancées sociales qui ne permettent pas de faire oublier l'application de la réforme de 2012 et ses travers.

De réelles avancées sociales qui n'arrivent pas à cacher le non respect de règles nationales et européennes sur la santé et sécurité des travailleurs aux travail.

De réelles avancées sociales qui pourtant n'ont toujours pas apporté une véritable reconnaissance des missions du sapeur-pompier.

Le 25 novembre 2021, la loi dite « Matras » a été adoptée par les parlementaires avec pour objectif, fixé par le Président de la République lui même, d'une mise en œuvre très rapide.

3 mois plus tard, pas de grandes révolutions... De fait, le ou la futur.e président.e sera en charge de l'application de cette loi *visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.*

Quelle est votre regard sur la sécurité civile ? Quelle organisation allez vous proposer pour les secours en France ? Quelle reconnaissance pour les sapeurs-pompiers lors du prochain quinquennat ?

Vos réponses intéressent les femmes et les hommes qui oeuvrent au quotidien au service de la population.

Suite à la crise sanitaire et aux risques d'attentats, les gouvernements successifs ont œuvrés autour du « pacte de sécurité » et tenté de redonner –ou renforcer- des moyens aux services de police, gendarmerie et douanes.

Les sapeurs-pompiers, bien qu'en première ligne sur l'ensemble des théâtres d'opération sur notre territoire, en sont resté exclus. Nous demandons depuis plusieurs années un « BEAUVAU » de la sécurité civile.

- **Quelle sera votre position quant à cette incohérence et cette demande ?**

La loi « Matras » voté le 25 novembre 2021 tarde à être appliquée. La portée interministérielle de certains articles semble être la source de ce retard.

- **Dans quels délais pensez vous appliquer l'ensemble de la loi Matras ?**

Notre organisation a porté à bout de bras le projet des référents égalité, diversité et complémentarité au sein des SDIS.

- **Faisant abstraction de la parité qui est la seule solution apportée par nos dirigeants actuels, quelles sont d'après vous les solutions permettant de tendre vers un corps de sapeurs-pompiers à l'image de la population de notre nation ?**

Les agressions de sapeurs-pompiers (tout statuts confondus) ont atteint de bien tristes records. Nul besoin de détailler les modes opératoires.

- **Quelle est votre positionnement vis-à-vis des caméras piétons actuellement en service puis des caméras embarquées ? Pouvez-vous nous donner des pistes quant à votre action plus générale pour faire reculer ce fléau.**

Plusieurs régimes de travail cohabitent au sein de notre profession. Un régime de droit commun à 1607 heures en garde de 12 heures et un régime dérogatoire en garde de 24 heures. Respectivement 23% et 59% de l'effectif des sapeurs-pompiers professionnels (le reste travail en régime hebdomadaire). Lorsqu'un sapeur-pompier professionnel effectue une garde de 24 heures on ne lui comptabilise que 16h ou dans le meilleur des cas 18 heures (Ce qui revient à travailler 2256 heures par an au lieu des 1607 heures). Dans de nombreux départements le rythme de travail en 12 heures n'est pas cyclique.

• Quelles mesures comptez-vous mettre en place afin de conformer le temps de travail au droit communautaire ?

Actuellement le modèle d'emploi, dans de nombreux Service Départementaux d'incendie et de Secours, des Sapeurs Pompiers Volontaires (SPV) est la garde postée en centre de secours. Les SPV ne sont pas soumis aux mêmes règles que les SPP en termes de repos de sécurité ou alors en cumul de garde consécutive. Les SDIS détournent de plus en plus la vraie utilisation du volontariat dans l'organisation de notre sécurité civile, entraînant ainsi l'essoufflement de ces hommes et femmes. Selon nous le schéma d'activités pour les SPV doit rester la disponibilité ou l'astreinte hors caserne.

• Ces emplois dissimulés ne sont soumis à aucune charge ni impôts, quelle est votre position sur ce phénomène qui s'accroît d'années en années et qui tend à supprimer des postes de Sapeurs-Pompiers Professionnels de façon insidieuse ?

Le dialogue social apparaît souvent comme biaisé. Nous avons souvent l'impression que les discussions ne servent qu'à nous informer de l'arrivée d'un texte sur lequel nous n'aurons pas notre mot à dire.

Pire, une association loi 1901 est largement favorisée dans les relations avec la direction générale, le ministère et même le président de la république.

Est ce ainsi que doit être organisée la coopération entre l'Etat et les partenaires sociaux ?

• Que proposez-vous pour redonner du sens au dialogue social et de la légitimité aux instances ?

Les sapeurs-pompiers professionnels bénéficient d'une bonification de retraite égale au cinquième du temps des services accomplis en qualité de sapeur-pompier professionnel sous certaines conditions. Elle ne peut pas dépasser 5 années.

Pour rappel celle-ci est financée par les SPP par un prélèvement social sur les salaires et n'est pas proratisée aux services réellement accomplis.

• **Que proposez-vous pour reconnaître réellement la pénibilité et la dangerosité de la profession ?**

En France, aujourd'hui, les sapeurs pompiers professionnels sont tenus au quotidien de faire des sacrifices tant d'un point de vue personnel que professionnel.

Trop souvent les femmes et les hommes politiques en campagne ont des convictions et lorsqu'ils ou elles sont aux « manettes », ont des excuses pour ne pas tenir leurs promesses.

Notre pays a besoin d'une action énergique et puissante parce que l'urgence l'exige, aussi, à quelques semaines d'une échéance majeure qui déterminera les grands choix pour notre société nous appelons les candidats à l'élection présidentielle tout d'abord puis aux élections législatives ensuite à les entendre et à s'engager fermement par une prise de position claire et sans ambiguïté.

Nous demandons des réponses précises et non pas des paroles qui restent sans lendemain.